

Différences

mr
ap

DÉCEMBRE 1992 · N ° 136 · 10 F .

EDITO

En Allemagne, les crimes xénophobes se multiplient : trois personnes sont mortes à Hambourg dans la nuit du 22 au 23 novembre, victimes des flammes allumées par des néo-nazis; le 13 novembre, un homme a été brûlé vif à Wuppertal par deux skinheads qui croyaient que leur victime était juive. En France, à Reims, dans un Palais de Justice de la République, un verdict intolérable est accueilli par les applaudissements d'une foule qui laisse éclater sa satisfaction. A Mulhouse, des tombes de Nord-Africains, morts pour libérer la France du nazisme, sont profanées.

Ces faits inspirent une colère légitime. Ils sont le symptôme de la libération au grand jour d'interdits moraux. En Allemagne, ces femmes en bigoudis, ces hommes en pantoufles qui ont quitté pour un soir leur poste de télévision pour assister à un spectacle barbare sont-ils des fascistes ? Certainement pas. Ces commerçants de Reims qui laissent éclater leur joie n'ont certainement pas "Mein Kampf" comme livre de chevet.

Ces comportements inexcusables sont graves. Ils expriment le mal-être d'individus qui titubent et tombent dans des logiques infernales. Ces faits ne peuvent être détachés d'un contexte plus général : en Allemagne, les agressions racistes ont progressé de 100% en un an. En Pologne, l'antisémitisme renaît des poubelles de son histoire. En Suède, havre de citoyenneté et modèle d'intégration, les réfugiés du Kosovo sont désignés à la vindicte publique. En Italie, les ligues en chemises grises relèvent la tête. En Autriche, le racisme s'affiche. En Espagne, une jeune Dominicaine est assassinée. Un sur-saut antiraciste se fait jour dans la plupart des pays européens. Nous ne sommes pas en 1933, mais les démocraties sont en danger ; pire, on peut se demander si elles n'utiliseraient pas elles-mêmes le racisme dans sa fonction traditionnelle de déplacement des problèmes. En Allemagne, la décision de modifier le droit d'asile, en Autriche le lancement d'une consultation populaire sur l'immigration, en France l'éthnicisation des problèmes sociaux comme ceux de Vincennes, de Reims, sont des signes révélateurs.

Plus que jamais, le combat contre le racisme a besoin de clarté. Le devoir des antiracistes est d'éclairer sur les causes, les vecteurs et les symptômes porteurs du racisme dont l'origine est l'exclusion : exclusion économique, sociale, culturelle, civique, historique. Agir par des actes positifs et rassembleurs, tel est le défi des antiracistes. Le seul moyen d'une action efficace passe par une mobilisation de tous pour promouvoir dans la réalité quotidienne la citoyenneté. Une citoyenneté qui reconnaisse à chaque individu le droit de se nourrir, de se loger, d'étudier, d'être respecté dans sa dignité.

C'est un réveil et un comportement citoyens qui s'imposent à tous contre toutes les exclusions de fait et de droit. Dans ce cadre, le MRAP est disposé à rassembler tous ceux et toutes celles, quelle que soit leur appartenance politique, philosophique, religieuse pour créer un rapport de force, de masse, susceptible d'édifier une digue humaine, indispensable, salvatrice.

Mouloud AOUNT

54 ans après la Nuit de Cristal

MEETING ANTIRACISTE POUR L'EUROPE DE L'ÉGALITÉ DES DROITS

9 novembre 1992

L'Appel à la mobilisation lancé par le MRAP, la LDH, la LICRA et SOS Racisme déclarait notamment : "Les antiracistes, les démocrates observent avec inquiétude dans nos pays d'Europe la recrudescence des actes de racisme et même des manifestations néo-nazies : attaques violentes de foyers d'immigrés, de réfugiés, destruction de tombes juives, inscriptions à la gloire d'Hitler. Ces événements s'inscrivent dans un retour en force des nationalismes et des haines inter-ethniques partout dans le monde avec tous leurs cortèges d'atrocités et de malheurs. Face à cette montée de tous les périls, l'indignation ne suffit plus. Il est urgent de se mobiliser : pour l'égalité des droits à l'intention de tous les rési-

dents ; pour une citoyenneté partagée par tous ; contre toutes les formes de discriminations et d'exclusions ; pour que la mémoire ne s'efface jamais".

Se sont jointes à cette rencontre organisée à la Mutualité (Paris) de nombreuses organisations (voir encadré page 5). Les interventions des orateurs ont toutes appelé à ce que les États de droit européens se protègent avec "fermeté et puissance" contre les manifestations du racisme et de la xénophobie. Dans ce cadre, Différences propose un sommaire tour d'horizon de l'état du droit et de la jurisprudence concernant la discrimination raciale dans les onze autres pays de la Communauté européenne (lire pages 4 et 5). En attendant un travail juridique comparatif plus approfondi.

SOMMAIRE

Le choc de Reims	p 3
Approche de la législation contre le racisme dans onze pays de la CEE	p 4
Portrait du Comité local de Vincennes	p 6
Vincennes : par le vide	p 7
Documents du MRAP pour la formation	p 8
Interview de Malte Martin : le droit d'asile en Europe	p 10
La légende de la vie par Albert Jacquard	p 12

SACRÉ NOM DE D...

Le MRAP a rendu public un communiqué (12 oct.) et s'est adressé au Maire, aux autorités préfectorales et au Ministère de l'Intérieur à propos d'un hameau dénommé "la mort aux juifs" près de Courtemaux dans le Loiret.

MALIKA, NOISY-LE-SEC

Malika Moulai, 14 ans, a été assassinée le 8 octobre 1988, dans la Cité de la Renaudière à Noisy-Le-Sec (Seine-Saint-Denis) par un policier qui n'était pas en service. Celui-ci vient d'être condamné en appel à 24 mois de prison, dont 23 avec sursis ! Pour le MRAP, "cette décision est inacceptable et injuste" (communiqué du 16 oct.).

MANIFESTATION RACISTE

Quelques centaines de militants du FN menés par J.-Y. Le Gallou ont manifesté devant le Ministère de la Ville (le 19 octobre) pour l'évacuation des Maliens de Vincennes. Les slogans : côté cour : "des logements pour les Français, des charters pour les Maliens", côté jardin : "Y'en a marre des Arabes et des Nègres".

REGROUPEMENT FAMILIAL

Selon le rapport annuel de l'Office des Migrations Internationales (OMI), le nombre de personnes immigrées par regroupement familial a baissé de 3,5% entre 1990 et 1991 ; cette baisse s'accompagne d'une décroissance de l'effectif moyen des familles regroupées.

TRAVAIL ILLÉGAL

Le Ministère du Travail a publié une étude (publiée le 21 oct.), selon laquelle sept travailleurs illégaux sur dix sont Français. Claude-Valentin Marie, chercheur et chargé d'études au Ministère a relevé à maintes reprises l'ambiguïté du terme "clandestin" qui a engendré une confusion quasi systématique entre travail clandestin et emploi d'étrangers sans papiers.

CONGRÈS DE LA LICRA

Pierre Aidenbaum succède à J.-Pierre Bloch (21 oct.) à la tête de l'Association fondée en 1927. Projet immédiat du nouveau président : "Nous allons

lancer une vaste action préventive en direction de la jeunesse".

UN DISPARU NOMMÉ BEN BARKA

Le plus célèbre des opposants marocains disparaissait, enlevé par des policiers français, il y a 27 ans (29 oct.). Le MRAP a signé avec une vingtaine d'autres associations un appel "contre l'oubli et pour la vérité sur la disparition de Mehdi BEN BARKA". L'ASDHOM (Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc) publie un bulletin périodique précis et bien informé (Tél. : 40.09.26.40).

ARABES PRÉDATEURS, LA JUSTICE CONSENT

Le MRAP et la LICRA ont été déboutés par la 17e Chambre du Tribunal correctionnel de Paris (30 octobre) des poursuites intentées pour provocation à la discrimination raciale contre le Directeur de "Présent", concernant une interview de Le Pen. Cet entretien (publié les 11 et 18 août 1989) consacré à "l'identité écologique de la France" présentait les Arabes d'Afrique du Nord comme des prédateurs dans une formule qui en dit long sur le "cadre normal du débat politique", expression utilisée par le Tribunal pour relaxer le Directeur de Présent : "Imaginons les Arabes cultivant le blé. Ils le vendent. S'il ne pousse plus, ils deviennent prédateurs. D'où l'attaque des bateaux". Si M. Le Pen peut impunément confondre Arabe et prédateur, le citoyen français "normal" peut-il lui aussi s'adresser à son épicier arabe de la sorte ? Maître Stéphane MEYER qui représente le MRAP dans cette affaire a fait appel, considérant l'interprétation restrictive du délit de provocation adoptée par le tribunal permettant au journalisme pernecieux de détourner la loi.

DROIT D'ASILE

L'accord entre l'Allemagne et la Roumanie qui facilite l'expulsion des demandeurs d'asile d'origine roumaine est entré en application (le 1er nov.). Ils le seront en fait par avion et non par train. Les organisations humanitaires protestent, en particulier la

Société pour les peuples menacés de Gottingen. Selon les statistiques officielles, le nombre des demandeurs d'asile a atteint le chiffre de 48.985 personnes au mois d'octobre, pour l'essentiel : des Roumains, des ex-Yougoslaves, des Bulgares et des Turcs. (2 nov.).

FOULARDS

Un arrêt du Conseil d'État (2 nov.) annule la procédure d'exclusion des trois élèves musulmans dont le port du "foulard islamique" avait défrayé la chronique fin 1989. Cet arrêt s'appuie sur la Déclaration des Droits de l'Homme, la Constitution et la Loi d'Orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989. Les élèves disposent selon ces textes, "dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, de la liberté d'information et de la liberté d'expression".

ÉTATS-UNIS

Élection de Bill Clinton, 42ème Président des États-Unis (3 nov.). Commentaire largement partagé par toute la presse : c'est le rejet d'une politique génératrice d'inégalités qui a fait tomber Bush. Quelques nouveautés annoncées pour le prochain Congrès : Carol Moseley Braun, une Noire, pour la première fois de l'histoire des États-Unis, entre au Sénat et devient le quatrième Sénateur noir de cette même histoire.

RÉFUGIÉS

947 réfugiés bosniaques dont 740 enfants ont été accueillis à Lyon (17 nov.), pris en charge par l'association humanitaire Équilibre. Ces enfants et leurs mères vont séjourner pendant huit mois au sein de familles françaises.

ALLEMAGNE

Manifestation de plus de 300.000 personnes à Berlin et dans d'autres villes d'Allemagne (8 et 9 nov.). Tous les partis politiques y ont pris part à l'exception de la droite bavaroise, M. Max Streibl (C.S.U.) étant le seul chef de gouvernement d'un Land à être absent. Le cortège à Berlin était ouvert par le Président de la République M. Richard Von Weizsacker et le chancelier Helmut Kohl. La détérioration

de l'image de marque de l'Allemagne à l'étranger et la profanation du camp de concentration de Sachsenhausen semblent avoir fortement motivé les autorités allemandes.

CENTENAIRE

L'inspection du travail a 100 ans (2 nov. 1892). C'est à l'anniversaire de l'une des grandes étapes de la conquête des droits sociaux en France. Un débat doit avoir lieu le 15 janvier à l'Arche de la Fraternité à Paris. En juin dernier, les inspecteurs et contrôleurs manifestaient pour exiger des moyens en personnel et en matériel.

VIOLENCES INTÉGRISTES

Comme en Algérie, l'Égypte fait face à une violence devenue endémique provenant des milieux intégristes. Une tournée britannique a été assassinée en octobre. Les autorités égyptiennes ont interdit, officiellement pour des raisons techniques, les croisières sur le Nil entre Minya et Assiout. Cible privilégiée : les Coptes.

NÉGATIONNISME

Gustav Anton Deckert, Président du parti néo-nazi allemand NPD, comparait devant le Tribunal de Mannheim (9 novembre), pour avoir qualifié le chiffre de six millions de victimes juives du nazisme "d'ineptie cérébrale et d'absurdité". A suivre...

SUISSE : UNE FEMME AU SYNDICAT

Pour la première fois, une femme va diriger un important syndicat suisse. Christiane Brunner a été élue présidente de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (7/8 nov.). Député socialiste de Genève, elle prend, à 45 ans, la tête du deuxième syndicat helvétique (110.000 adhérents), créé il y a cent quatre ans.

BLACK-BLANC-BEUR

"L'appel des 250" animé par Gilles Perrault et Caravane 1992 ont organisé une fête à la Mutualité (8 nov.), mêlant discours et musique autour des Négresses Vertes. Publication désormais mensuelle de "Ras l'Front" qui se veut une radio-scopie de l'extrême droite.

LES ÉMIRATS SE PAIENT DISNEY

La France souhaite prendre part à la construction d'un Disneyland dans les Émirats Arabes Unis, sur le modèle de celui qui a ouvert ses portes cette année en France, a affirmé le Ministre français du Commerce extérieur, Bruno DURIEUX, à la presse des Émirats (5 nov.). Et dire que les racistes croient les Arabes inassimilables !

LE FN VEUT ORGANISER LE RECRUTEMENT DES JOURNALISTES

Convention du Front national (5/6 nov.) consacré à un projet de programme constitué de trois cents mesures pour la "renaissance de la France". L'immigré reste en tête de chapitre mais les journalistes et les médias en prennent aussi pour leur compte : le FN entend "organiser le recrutement des journalistes" qui devraient passer un "examen de passage". Application immédiate : à la fête des "Bleu-blanc-rouge" (7/8 nov.), plusieurs journalistes ont été violemment insultés et frappés. Roger Holeindre,

membre du BP du FN avait prévenu son monde : "Dimanche, s'il y a des journalistes de télévision qui se font triquer la gueule à la fête des bleu-blanc-rouge, je ne viendrai pas les défendre".

CONGRÈS DU SAF

Lors de ce congrès (7/9 nov. à Caen), le syndicat des avocats de France a exprimé son inquiétude devant ce qui paraît dériver vers un "barreau à deux vitesses". Selon maître Grumbach, "il ne faut pas qu'il y ait, d'un côté, un barreau qui s'occupe du droit des affaires et de l'autre, un barreau qui défend les libertés et les personnes".

BELGIQUE : UNE FEMME EST EN DANGER

Paula D'Hondt, Commissaire Royal à l'Immigration est la cible de menaces de mort et d'actes d'intimidation à son domicile, de la part de l'extrême-droite, en particulier du Vlams Blok. Le gouvernement a décidé d'assurer nuit et jour sa sécurité, après qu'un ultimatum adressé à l'épouse de Madame D'Hondt menace de l'éliminer, si avant le 15

décembre, une politique de retour forcé des immigrés dans leur pays n'était pas amorcée.

FEMMES ET PRÊTRES

Le Synode général de l'Église anglicane a voté pour le droit des femmes diacres d'être ordonnées prêtres (11 nov.). Cette décision devrait entrer en vigueur en 1994 ; le Vatican proteste.

LA GERBE DE PÉTAÏN

Plusieurs associations dont le CRIF et la FNDIRP ont protesté contre le dépôt d'une gerbe au nom du président de la République sur la tombe de Pétain (11 nov.), vainqueur de la bataille de Verdun. Ce rituel a été inauguré en 1968 par le général De Gaulle à l'occasion du 50ème anniversaire de Verdun. Pour sa part, le MRAP considère que "ce geste revêt une signification particulièrement grave. Ce geste ne peut que contribuer à favoriser l'oubli de ce que fut la barbarie nazie. Le Bureau national du MRAP s'indigne et partage la légitime inquiétude des antiracistes qui, en France comme en Europe, poursuivent leur combat pour la mémoire,

contre l'oubli, contre les exclusions et pour l'égalité des droits" (communiqué du 14 oct.).

DÉBAT A L'IRM

Participation de M. Aounit au débat organisé à la Mutualité (17 nov.) par Francette Lazard, directrice de l'Institut de recherches marxistes sur le thème "Racismes et xénophobie des années 90". Avec Gilles Smadja de l'Humanité, le pasteur Maury de la Cimade, Delphine Batho vice-présidente de SOS Racisme, Madeleine Rébérioux, présidente de la Ligue des droits de l'Homme et Michel Wiewiorka, sociologue.

LES AFRICAÏNS AU FRONT

Série de trois documentaires diffusés par France 3 (13-20 et 27 nov.) sur "l'Histoire oubliée" de la participation des "coloniaux" aux deux guerres mondiales pour la "mère patrie française" et l'égalité des droits qui leur était promise.

Établie par C. B.

LE CHOC DE REIMS

Depuis le 12 février 1989, date à laquelle Ali Rafa est mort d'une balle dans la tête tirée par une boulangère prise de panique, la justice a suivi son cours... normal. Le 28 du même mois, inculpée d'homicide volontaire ayant entraîné la mort, Marie-José Garnier, est laissée en liberté. Puis incarcérée et de nouveau libérée. Ses avocats demandent la requalification de son inculpation d'homicide volontaire en simple coups mortels. La justice ne les suivra pas. La cour d'Appel de Nancy renvoie M.J. Garnier devant la cour d'assises de la Marne pour homicide volontaire. Les jeunes gens qui accompagnaient Ali Rafa dans la boulangerie où l'altercation avait eu lieu ont été eux aussi poursuivis et condamnés le 21 janvier dernier par le tribunal correctionnel de Reims à des peines allant de 15 jours à 2 mois de prison avec sursis pour vol, dégradation et voies de fait. Le compagnon de la boulangère a, pour sa part, été condamné à un mois de sursis pour détention d'arme de deuxième catégorie. La xénophobie ambiante et le travail, sur place, du Front national, ont donné dès le départ à ce drame sécuritaire un "parfum" particulier : une odeur de racisme sur-ajoutée (artificiellement ?) aux faits eux-mêmes. Le FN forme à Reims un comité de soutien à la boulangère et Michel Collinot, alors député européen du FN, traite Ali Rafa, sa famille et ses amis de "pègre importée". Il ne savait pas encore que le père de la victime était un "harki", titulaire de la médaille militaire. Le mobile raciste n'est pas officiellement revendiqué par les organisations humanitaires et le procès qui s'est ouvert en novembre a confirmé la peur et le climat d'insécurité comme mobiles du crime. Marie-José Garnier, une ouvrière aux origines modestes, a été acquittée par le jury populaire de la cour d'assises de Reims le 13 novembre tandis que les magistrats la condamnaient au civil à payer des dommages aux parents de la victime. L'annonce de l'acquiescement apparaît comme "un permis de tuer pour tout et pour n'importe quoi" : le propos est de l'avocat général, Georges Gutierrez. Le MRAP, comme d'autres organisations et personnalités, juge cette décision injuste, la

manifestation d'une "justice à deux vitesses", "déshonorante pour l'image et l'idée d'une justice égale pour tous" (communiqué du 13 Nov.). Pourtant, il est dangereux pour la justice comme pour la démocratie que le "choc de Reims" apparaisse comme une affaire opposant les antiracistes condamnant la justice et les tontons-lingueurs adeptes de l'autodéfense contre les "voyous du quartier". Nous sommes en fait bien au coeur du champ des misères humaines auquel semble appartenir l'homme qui est mort et la femme qui l'a tué. S'il est interdit de voler des biens, il est parfaitement stupéfiant de voir un crime mortel acquitté.

Un acquiescement qui, malheureusement, n'est pas inédit. Sociologue spécialisé, Louis Gruel (1) citait récemment (Libé, 18 nov.) le cas de l'acquiescement d'un pâtissier qui avait tué d'une balle dans le dos un voleur de treize ans, en 1980. En 1988, toujours selon M. Gruel, Dominique Baudis apporte son soutien à un de ses électeurs, boucher de son état, qui avait tué lui aussi un voleur d'une balle dans le dos. L'histoire ne dit pas de quelle couleur était la peau des victimes. Ali Rafa a payé le prix accumulé de la misère, de l'irresponsabilité, du climat xénophobe et sécuritaire, de la confusion entre légitime défense et autodéfense, de l'augmentation de la vente d'armes aux particuliers (cf. "le dossier noir de l'autodéfense", France Soir, 11 nov.92). La décision d'acquiescement est juridiquement licite mais moralement insoutenable. Au moment où nous mettons sous presse, une manifestation nationale à Paris (le 21 nov.) est prévue à l'appel du MRAP, de la LDH, de SOS Racisme, du CAIF, de la FASTI, du Syndicat de la Magistrature et du Syndicat des Avocats de France.

(1) Auteur de "Pardons et Châtiments, les jurés français face aux violences criminelles", Nathan, 1991.

C. B.

DOUZE MOINS UN ET LA RÉPRESSION DU RACISME EN EUROPE

Les sources de ce tour d'horizon sont : Le rapport élaboré au nom de la Commission d'enquête sur le racisme et la xénophobie (juillet 1990), commission ad-hoc créée par le Parlement européen dont le rapporteur était Glyn Ford, député britannique ; "Le droit contre le racisme", présentation de Jacqueline Costa-Lascoux in "Migrations-Société" vol.2, N°11, sept-oct. 1990 ; "MRAX Information" n°58, mars 1990.

GRÈCE

La loi 927/1979 prévoit des peines pour les actions ou mesures ayant pour effet la discrimination raciale. L'article 25 de la loi n° 1419/1984 ajoute la notion de discrimination religieuse à celle déjà existante de discrimination sur la base de critères raciaux et d'origines ethniques prévue par la loi n° 927/1979. L'article 5 de la constitution de 1975, "toute personne vivant sur le territoire grec jouit d'une protection totale de sa vie, de son honneur et de sa liberté sans distinction de nationalité, de race, de langue et d'opinions religieuses ou politiques (...)".

Les tensions inter-ethniques concernent la cohabitation entre musulmans et chrétiens orthodoxes en Thrace septentrionale. Le traité de Lausanne de 1923 accorde une protection spéciale au culte religieux des grecs musulmans vivant dans cette région. En janvier 1990, de violentes émeutes s'y étaient produites.

DANEMARK

Il n'existe pas de législation antiraciste hormis la mise en vigueur le 9 janvier 1972 de la Convention des Nations Unies. Selon les autorités danoises, les étrangers bénéficieraient d'une protection suffisante aux termes des dispositions garantissant les droits individuels ; en particulier l'article 266b du code pénal qui stipule : "Toute personne qui, publiquement ou délibérément, à l'adresse d'un cercle élargi, prononcerait des déclarations ou autres communications ayant pour effet de menacer insulte ou avilir un groupe de personnes en raison de sa race, de la couleur de sa peau, de son origine nationale ou ethnique, de ses croyances ou de ses orientations sexuelles, se verra infliger une amende, une peine d'emprisonnement pouvant s'étendre sur deux ans". Avant les élections de 1987 lorsqu'un membre du parti d'extrême droite Fremskridt (Parti du Progrès) parlait des réfugiés sur l'antenne d'une radio locale comme des

"hordes terroristes nous arrivant du Moyen-Orient et du Sri Lanka" qui "se multiplient comme des rats", le parquet et le ministère de la Justice considèrent que ces propos ne constituaient pas des motifs suffisants de condamnation. La mesure la plus controversée contre les immigrés a été prise en mars 1989 dans la commune de Ishoj dont le conseil municipal a voté en faveur d'une limitation du nombre des citoyens d'origine étrangère afin de "promouvoir l'intégration dans la société danoise" et de "prévenir la xénophobie".

LUXEMBOURG

Il n'existe pas de loi antiraciste, deux articles de la constitution étant censés constituer une protection suffisante contre le racisme et la discrimination. Néanmoins, en mai 1989, ces articles ont été déclarés révisables par la Chambre des Députés afin d'élargir la garantie des droits fondamentaux aux étrangers à égalité avec celle dont bénéficient les nationaux. Les incidents à caractère racial et xénophobe vécus dans d'autres États membres sont virtuellement inconnus au Luxembourg. Les deux seuls exemples dignes d'être mentionnés dans ce rapport se sont produits en 1988 : deux panneaux de circulation, en deux occasions, maculés de slogans racistes, par ailleurs, des graffiti antisémites dans un cimetière juif.

ITALIE

En dehors de la convention des Nations Unies relative à l'abolition de toute forme de discrimination raciale, entrée en vigueur en Italie le 2 février 1976, la seule protection juridique contre le racisme réside dans la constitution italienne. Pourtant des violences racistes ou xénophobes, appuyées notamment par les Ligues, ont commencé à se produire depuis une dizaine d'années. En mai 1988, à Rome, une Noire italienne originaire d'Erythrée est priée par un passager de sexe masculin de laisser sa

place à un Blanc. L'incident prit une ampleur nationale, du fait que cette dame était la femme de ménage d'un personnage travaillant dans la presse. Le maire de Rome présenta des excuses publiques à la télévision. En septembre 1989, des "Ligues" ont vu le jour dans diverses régions - à Venise, en Lombardie puis en Romagne - dans le but de combattre "l'Etat central et la suprématie du Sud". Elles se sont assignées pour mission de lutter contre la présence des Italiens méridionaux et des étrangers et pour assurer la priorité à l'emploi des autochtones. Laquelle mission se traduit par des insultes comme "Terroni" (paysan du midi) ou "Chiens non admis", ou des calomnies comme celui que l'on vit, à une rencontre de football, proclamer à l'adresse d'une équipe de Naples : "Hitler, fais aux Napolitains ce que tu fis aux Juifs !".

IRLANDE

Promulgation, le 29 novembre 1989, d'une "loi sur l'interdiction de l'incitation à la haine raciale" qui considère notamment comme un délit le fait d'élaborer ou de détenir des documents ou des enregistrements présentant un caractère raciste ou similairement injurieux. Les cas de violence ou de harcèlement à caractère racial mentionnés dans un rapport établi par un mouvement antiraciste à la fin des années 1980 sont : des attaques répétées, en 1986, contre des magasins juifs de Dublin ; l'interdiction faite à un groupe de nomades de participer à une réunion antiraciste qui se déroulait en septembre 1987 ; en novembre 1987, un Marocain, son épouse irlandaise et leur fille sont en butte à des agressions verbales et à de mauvais traitements ; devant l'absence de toute protection, ils se résolvent finalement à quitter leur appartement HLM ; en décembre 87, un Noir, son épouse irlandaise et leurs trois enfants vivent eux aussi, cette pénible situation, mais à un degré de violence supérieur : ils n'étaient même pas autorisés à prendre un verre dans un pub du quartier, le barman ne "pouvant garantir leur sécurité".

ESPAGNE

Selon l'article 14 de la Constitution de 1978, est prohibée toute forme

de discrimination "pour raison de naissance, de race, de sexe, de religion, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle et sociale".

L'Espagne dispose également d'une "loi organique" datant du 25 juin 1983 qui réforme le code pénal en adoptant le principe d'une répression plus explicite des manifestations et pratiques discriminatoires. Selon cette loi, sont considérées comme illicites des associations qui font la promotion de la discrimination raciale ou y incitent. Y sont considérés comme conduites délictuelles les appels à la destruction, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux, les appels à la mise en cause des conditions d'existence qui mettent en danger ou perturbent la santé d'un membre du groupe incriminé. Sont pénalement poursuivis les fonctionnaires ou les entrepreneurs d'un service public qui refuseraient une prestation à une personne, une association, une fondation ou une société pour des raisons liées à l'origine, au sexe, à la situation familiale, à l'appartenance ou à la non-appartenance à une ethnie, une race, une religion, un groupe politique ou religieux. Un dossier publié en 1987 par la documentation sociale des Caritas Espagnoles révélait un degré préoccupant de racisme qui touche les Gitans et les Maghrébins. Le 13 février 1988, la cour suprême a débouté la municipalité de Madrid d'un appel qu'elle avait intenté dans une affaire où elle avait été condamnée, le 15 mai 1987, pour pratiques racistes répétées contre des Gitans.

BELGIQUE

Approbation le 9 juillet 1975 de la convention internationale, et engagement à l'intégrer dans la législation nationale. Promulgation d'une loi antiraciste le 30 juillet 1981 visant à réprimer le racisme, la xénophobie, les propos et les actes discriminatoires. Comparable à la loi française, cette législation vise à réprimer les manifestations tangibles de l'opinion raciste. L'article 2 réprime les actes discriminatoires commis lors de fournitures de biens ou de services dans les lieux publics. L'article 3 sanctionne d'emprisonnement ou d'amende "quiconque fait partie d'un groupe ou d'une association qui, de façon manifeste et répétée, pratique la discrimina-

tion raciale ou prône celle-ci". Cette loi reconnaît comme en France à certaines associations le droit d'agir en justice. En 1985 et 1986, des 343 plaintes enregistrées à Bruxelles, 317 ont été jugées irrecevables par manque de fondement juridique. En 1987, le nombre des affaires présentées est tombé à 93, dont 82 jugées irrecevables et trois aboutissant à des condamnations. L'article 1 de la loi du 30.07.81 fut la première fois utilisé lors de poursuites contre un individu qui avait dans une invitation publique interdit l'entrée d'un bal aux "bougnoles". Cependant, ni la Chambre du Conseil, ni la Chambre des Mises en Accusation n'ont reconnu l'existence d'une infraction et l'affaire fut l'objet d'un non-lieu. Par contre, le Tribunal de Charleroi a reconnu que le terme "raton" est synonyme de "bicot" ou de "bougnoles" et est une injure raciste. Mêmes décisions contradictoires concernant l'expression "sale juif" proférée par un conseiller municipal à l'encontre d'un adversaire politique. Ces termes furent reconnus comme une injure raciste proférée dans les circonstances de publicité définies par la loi et le prévenu a été condamné. Cependant, une autre procédure intentée dans la même affaire n'a pas abouti. Dans ce dernier cas, 2 individus étaient poursuivis pour avoir diffusé des documents comportant des caricatures et des textes antisémites attaquant des adversaires politiques. Pourtant, ni le Tribunal Correctionnel, ni la Cour d'Appel n'ont condamné ces prévenus alors que les documents reproduisaient les portraits des adversaires sous l'aspect caricatural du juif typique et que de lourdes allusions à la trahison de Judas y étaient reprises. Les prévenus ont été acquittés.

ALLEMAGNE

Pas de législation particulière : le gouvernement fédéral considère que les articles 1 et 3 de la constitution protègent contre la discrimination raciale. L'article 3 stipule : "Nul ne peut faire l'objet de préjugés ou de faveurs en raison de son sexe, de ses liens familiaux, de sa race, de sa langue, de son pays natal et de son origine, de sa foi ou de ses opinions politiques ou religieuses". Selon les principes constitutionnels, le droit allemand prévoit la répression de l'incitation du peuple à la haine raciale, par

écrits, affiches, annonces ou émissions de radios. Le 1er juillet 1986, un tribunal de Hambourg a condamné des skinheads à des peines d'emprisonnement allant de trois ans et demi à dix ans pour le meurtre d'un travailleur turc en décembre 1985. Bien que l'affiliation de cette bande à des mouvements d'extrême droite de Hambourg ait été formellement établie, le juge a réfuté la thèse du meurtre raciste et a estimé en conscience que la vengeance en constituait le mobile principal. Selon un rapport confidentiel du bureau fédéral pour la protection de la constitution, le parti d'extrême droite Republikaner est considéré comme une menace pour la constitution. En définitive, les infractions relatives à la religion ou à la conception du monde, les offenses - injures, diffamation -, les coups et blessures incriminés dans le code pénal permettent, en théorie, de poursuivre des infractions répondant à un motif raciste. Le recours au droit commun laisse, cependant, des actes discriminatoires impunis et la jurisprudence est, en ce domaine, peu abondante.

GRANDE-BRETAGNE

Deux grandes lois répriment le racisme : 1. La loi de 1976 sur les relations raciales. Elle concerne la lutte contre la discrimination raciale dans un certain nombre de domaines : emploi, éducation, fourniture de services... et a institué une "Commission pour l'égalité raciale". Elle a, par ailleurs, renforcé les dispositions pénales en matière d'incitation à la haine raciale par l'insertion, dans la loi de 1936 sur l'ordre public, d'une nouvelle clause qualifiant de crime ou délit la publication ou la distribution de documents écrits ou l'usage, dans des lieux ou réunions publics, de paroles à caractère menaçant, offensant ou injurieux dans des circonstances propres à inciter à la haine raciale. 2. La loi de 1986 sur l'ordre public dans sa troisième partie est venue préciser le concept de haine raciale et compléter la liste des actes constitutifs du délit (paroles, comportements, écrits, représentations théâtrales ou audiovisuelles, émissions radiotélévisées). Les peines prévues sont l'amende et/ou l'emprisonnement pour une durée ne pouvant excéder deux ans. Malgré l'importance de ces lois, le racisme institutionnalisé est très répandu et les

minorités ethniques continuent à être discriminées essentiellement dans le système judiciaire, dans l'accès au marché de l'emploi et dans le mode de recrutement de la police et de l'armée.

PAYS-BAS

L'article 1 de la constitution pose le principe de l'égalité de traitement et de la non-discrimination : "dans des circonstances similaires, toute personne recevra le même traitement. La discrimination est interdite pour des motifs de religion, de croyance, d'opinion publique, de race, de sexe ou de toute autre nature".

Le code pénal néerlandais condamne les injures raciales, les incitations à la haine, la publication ou la diffusion de notions discriminatoires. Toute personne ne respectant pas ces interdictions est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an ou d'une amende. Les éditeurs et les distributeurs d'oeuvres à caractère discriminatoire peuvent se voir interdire l'exercice de leur profession en cas de double récidive dans les cinq ans. La participation à des activités racistes ou l'aide financière à de telles activités sont considérées comme un délit. La discrimination raciale dans l'exercice d'une profession ou d'une activité commerciale est punie d'un emprisonnement maximal de deux mois ou d'une amende. Toute organisation revendiquant des activités discriminatoires est considérée comme illégale. A la demande du Ministère Public, le tribunal peut prononcer la dissolution (art. 15 et 16 du Code civil) pour atteinte à l'ordre public et à la moralité.

Entre 1981 et 1984, 140 dossiers de discrimination ont été présentés au Ministère Public (46 concernaient la discrimination dans l'exercice d'une profession ou d'une activité commerciale...). Dans 63 cas, le Ministère Public prit la décision de ne pas engager de poursuites. Le règlement des 77 autres dossiers reste confus. On constate que très peu de poursuites sont engagées dans le secteur de la distribution de logements et des emplois, alors que les exemples de discrimination raciale y sont très nombreux. La volonté des autorités néerlandaises de favoriser la coordination des actions contre les discriminations a conduit à la création d'un Bureau national contre le racisme, en avril 1985.

PORTUGAL

Outre l'adhésion en 1982 à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de racisme, la loi portugaise (code pénal, article 189), prévoit le délit de diffamation, d'injures, de provocation à des actes de violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de sa race, de sa couleur ou de son origine ethnique (un à 3 ans de prison), elle définit une peine de prison pouvant aller de 2 à 8 ans pour le délit de participation ou de création d'organisation incitant à la discrimination, à la haine et à la violence racistes. Le mouvement des skinheads, né en 1985, a été impliqué dans un nombre toujours croissant d'attentats racistes, essentiellement contre les Noirs et les Indiens. La violence exercée par les skinheads est un tel problème pour la communauté noire que cette dernière a, le 16 janvier 1990, dépêché deux de ses représentants pour s'entretenir avec le ministre de l'Intérieur : ils sont convenus de la création d'une commission pour contrôler et analyser la situation des minorités ethniques au Portugal.

Éléments d'information réunis par Chérifa Benabdessadok

LES ORGANISATIONS SOLIDAIRES A LA COMMÉMORATION DU 9 NOVEMBRE

ACTIF - AMF - Appel des 250 - AREV - CAIF - Cercle Bernard Lazare - CGT - Collectif Droit d'asile - Collectif Haiti en France - Coordination nationale des déboutés du droit d'asile - DAL - EMAF - FCPE - SGEN CFDT - SUD PTT - FEN - FETAF - FFS Immigration - FIDL - France Terre d'Asile - GISTI - JOC - LCR - Le Prix de la Mémoire - France Libertés - Les Verts - Ligue de l'Enseignement - Manifeste contre le FN - Mouvement Action Egalité - MRG - NAR - OBU - PCF - PS - Sarajevo - SE FEN - SNPM - SNES - UNEF-ID - UTIT - FASTI - RENCONTRE PROGRESSISTE JUIVE.

ROUBAIX

A Roubaix, débat sur le thème "les causes du phénomène xénophobe, l'insertion des immigrés en France, la lutte contre le racisme aujourd'hui" avec la participation de Philippe Bataille, Saïd Bouamama, Dominique Duprez et Jean-Claude Dulieu.

BETHUNE ET VALENCIENNES

A Béthune, exposition : "Palestine : vivre et résister" avec Joss Dray, photographe, conceptrice de l'exposition. Cette exposition pour l'amitié entre les peuples a aussi été présentée à Valenciennes.

VAL DE MARNE

Les 11èmes Journées Cinématographiques du Val de Marne ont eu pour thème cette année "Le Portugal, terre extrême ... de l'Europe".

MULHOUSE

Profanation de tombes musulmanes au cimetière de Vallons le 23 novembre. Le MRAP organise un rassemblement devant le monument aux morts le 25 et se porte partie civile avec plainte contre x.

CAR LE RACISME TUE, AUJOURD'HUI COMME HIER

Rassemblement symbolique devant le monument aux morts du jardin d'Orsay à Limoges. Mobilisation devant le palais de justice à Rouen, où un hommage est rendu aux victimes du racisme et du fascisme. A Besançon, commémoration de la Nuit de Cristal devant le monument aux victimes de la résistance au nazisme, rassemblement contre l'oubli. Dépôt d'une gerbe au monument du déporté à Saint Étienne.

Rendez-vous symbolique, place des Droits de l'Homme à Héricourt pour allumer les bougies "du souvenir et de la paix".

Sous le titre "mémoire pour demain" inauguration du "wagon souvenir" sur la voie d'où partaient les convois du camp des Milles dans les Bouches du Rhône.

Réunion silencieuse, place de la Liberté à Poitiers.

A Albi, projection du film "De Nuremberg à Nuremberg" de F. Rossif suivie d'un débat.

LE COMITÉ DE BESANÇON

Question : Quand et dans quelles circonstances le Comité a-t-il été créé ou relancé ? Avec quels appuis ? Sur la base de quelles motivations immédiates ou à long terme ?

Jean CHARBONNIER : Le Comité a été lancé vers 1975, pour la défense d'un étudiant marocain menacé d'expulsion. Les militants du MRAP, jusque là isolés, se sont trouvés à la tête d'un collectif qui a sauvé Mustapha. Depuis ce moment, on sentait le besoin d'un Comité actif et on attendait l'occasion. En 1978, des éléments nouveaux sont arrivés à Besançon, la relance s'est faite avec une dizaine de membres actifs. André Vagneron, vieux militant qui avait maintenu le flambeau presque seul pendant des années, voit sa patience récompensée. Comme il a d'autres engagements, et pour faciliter le pluralisme du Mouvement, il me cède très vite la responsabilité du Comité. Mais nous continuons à travailler ensemble, lui avec son expérience, moi-même avec ma conviction antiraciste très enracinée. Nous étions prêts, au moment de l'attentat de Copernic, à mener une action unitaire et dynamique : c'est à cette occasion qu'on s'est vraiment rendu compte que seul le MRAP pouvait jouer le rôle fédérateur qu'il ne cessera plus d'avoir.

Peux-tu donner une description de la structure et de son influence ?

J. C. : Nous sommes 100 à 120 à nous reconnaître membres du MRAP, mais les cotisants annuels varient entre 70 et 80. Quant aux réunions de Comité, elles regroupent assez régulièrement de vingt à trente membres. Elles sont préparées par un Bureau de 7 personnes, dans une atmosphère particulièrement conviviale; et je crois que c'est important à souligner : les membres actifs du MRAP-Besançon sont non seulement des militants prêts à mener une action, mais des amis qui ont le plaisir à le faire ensemble. Le MRAP joue un rôle fédérateur. C'est dynamisant, bien sûr, en même temps qu'usant, parce que, malheureusement, on est sans cesse interpellé : "Alors, qu'est-ce que fait le MRAP?" On est parfois "mangé" par le quotidien : les appels individuels pour faits ou injures racistes, aide ou renseignements à propos de papiers à régulariser, menaces d'expulsion ou de reconduite à la frontière, interventions et témoignages à apporter... alors, parfois,

les événements nous prennent au dépourvu, on n'arrive pas à mener toutes les actions qu'il faudrait. Des jeunes, impatientes, ont voulu relancer un moment SOS-Racisme, ils s'y sont vite usés, et nous voici seuls à durer ! Pourtant on souhaiterait une relève plus importante de jeunes. La moyenne d'âge tourne autour des 45 ans. Il y a une grande diversité de professions, avec une dominante d'enseignants. Pas assez d'immigrés, une dizaine : les autres, il faut le reconnaître, nous soutiennent plus moralement qu'activement.

Quelles ont été tes motivations personnelles dans ton engagement ?

J. C. : J'ai toujours été personnellement sensible au scandale du racisme. Puis, j'ai séjourné durant 6 ans dans un pays d'Afrique (Togo), et juste avant mon retour, j'ai vécu là-bas, avec des groupes de jeunes, les événements de Soweto. J'ai été terriblement frappé par l'humiliation qu'ils portaient avec leurs frères noirs, massacrés parce que Noirs. Dès mon retour, j'ai renvoyé mon livret militaire pour protester contre la politique française de soutien à l'apartheid : procès, condamnation, mais aussi liens divers qui m'ont amené à rencontrer le MRAP et à y militer. C'est dire qu'un des axes principaux de notre combat a été longtemps la lutte contre l'apartheid et le soutien à Mandela.

Quels sont les partenaires privilégiés du Comité dans la ville ? Sous quelles formes ? Dans quels buts ?

J. C. : Nous sommes liés à toutes les associations de défense des Droits de l'Homme, mais particulièrement à la Ligue des Droits de l'Homme et à la CIMADE. Un grand nombre de militants sont déjà actifs dans leurs syndicats ou leurs partis politiques. Mais ce sont les syndicats de la FEN qui, comme tels, se sont toujours manifestés les soutiens les plus sûrs des actions à mener, et les plus soucieux de véritable pluralisme. Avec eux, et d'autres groupements, généralement de gauche, nous avons formé des Collectifs ou des coordinations dont le MRAP était le plus souvent le fédérateur : Contre l'apartheid - pour un vrai Droit d'Asile - Pour l'Égalité et contre l'Exclusion - Contre les Expulsions - Contre la guerre du Golfe - Pour les Droits du Peuple palestinien etc....

Avez-vous des rapports épisodiques ou permanents avec d'autres Comités dans la région ?

J. C. : Quand ils existaient, nous avons beaucoup échangé avec les Comités de Montbéliard, de Lons-Le-Saunier et de Gray (fêtes, conférence, prêt de matériel, etc...). Nous regrettons qu'ils aient sombré, tous trois en raison du départ de leur principal responsable. C'est du côté de Montbéliard que nous essayons maintenant de favoriser un redémarrage : c'est plus difficile de relancer que de maintenir tant qu'il est temps. Mais nous avons participé à la relance du Comité de Belfort, et à la création du Comité d'Héricourt : pour ce dernier, c'est notre action régionale contre la Guerre du Golfe qui lui a fait découvrir le dynamisme du MRAP.

Quels sont les axes principaux de réflexion et d'action du Comité durant ces derniers mois et/ou pour les prochains mois ?

J. C. : Depuis plusieurs années, notre action a porté principalement sur l'Égalité des Droits - puis, par la force des événements internationaux, sur le soutien au peuple palestinien. Nous participons à un "Collectif pour la Palestine" pour une information et un soutien humanitaire au peuple palestinien : nous y retrouvons, outre les Étudiants palestiniens, la CIMADE et l'AMFP. Avec eux, nous célébrons régulièrement la Journée de la Terre en Palestine, l'anniversaire de l'INTIFADA, nous organisons spectacles, conférences, expositions, week-ends de formation... Mais nous menons aussi notre action propre : l'an dernier, nous avons fait venir Francesca Soleville, avec la participation du Théâtre universitaire : la soirée a connu un énorme succès : Francesca est une amie, une ancienne de LIP, et à Besançon, ça veut dire quelque chose ! En décembre, nous présenterons pendant une semaine l'Exposition du MRAP sur la Palestine. Au cours de cette même semaine, pour l'anniversaire de l'Intifada, le Collectif prévoit une table ronde sur les pourparlers de paix israélo-palestiniens.

A titre d'exemples, peux-tu présenter une action qui a bien "marché", et une autre qui n'a pas "marché" ?

J. C. : Avant la Guerre du Golfe,

des mouvements politiques, ou associatifs, nous lançent un appel à réfléchir sur la dérive des événements. Très vite, le MRAP est appelé à jouer son rôle de coordination. Associations, partis politiques de gauche, associations humanitaires, se réunissent régulièrement, et au fil des semaines s'organisent pour une manifestation unitaire contre la guerre. Ce fut un rassemblement qui a dépassé tous nos espoirs : 5 à 6000 personnes qui attendaient cette occasion de s'exprimer. Pour Besançon, c'est un immense succès. Sans lendemain ? Hélas oui du côté des décideurs de massacre, mais pas pour nous qui avons continué à nous rassembler régulièrement toutes les semaines et à défiler souvent pour l'arrêt de cette "connerie de guerre". Tantôt des manifs avec slogans, généralement bien disciplinées, tantôt défilés silencieux : "un silence qui fait du bruit !" titrait la presse locale, tantôt des gestes symboliques : manifestants couchés à terre pour évoquer les populations massacrées. Grande manifestation régionale à Belfort où le MRAP de Besançon est le porte-parole de toutes les organisations. Nous n'avons pas évité la guerre, mais nous avons certainement aidé beaucoup de Bisontins à réfléchir dans cette triste occasion. Action ayant échoué : bien des fois, c'est un petit rassemblement, pas pour autant nécessairement un échec : cela dépend beaucoup de la façon dont la presse en rend compte ou fait le black-out. Mais un exemple d'échec pourrait être un de nos rassemblements, organisé avec La CIMADE, sur le Droit d'Asile. Nous avons essayé de mobiliser sur ce thème général, avec une seule organisation, sans le reliair à des événements locaux et ponctuels. Nous nous sommes rendus compte que le thème n'était pas porteur auprès de la population : beaucoup de tracts et d'annonces, mais un rassemblement ridicule.

Qu'est-ce qui fonctionne bien dans le rapport avec le national ? Qu'est-ce qui mériterait d'être amélioré ? Comment ?

J. C. : Le matériel demandé arrive très vite. Mais les communiqués arrivent trop tard. Les actions décidées au niveau national, surtout quand elles le sont avec d'autres associations, nous arrivent trop tard. Du matériel simple manqué (par exemple : le livret renouvelé sur "La vérité sur les

Immigrés"). Le programme de Minitel MRAP, en ce qui concerne les communiqués, est absolument inutilisable - en tout cas bien mal présenté.

Quel est l'apport positif de Différences aux militants et aux adhérents ?

J. C. : Le Magazine permet de faire connaître le MRAP dans certains milieux : CDI des Lycées et collègues par exemple. C'est un magazine très bien fait, mais quand même un magazine parmi d'autres, que ne choisiront que des militants déjà convaincus. Les forces dépensées sont-elles à hauteur du résultat au niveau de la lutte contre le racisme ? Le mensuel, par contre, serait formidable s'il n'arrivait pas trop tard, bien après les événements. Question de finances, sans doute ? Mais en améliorant la présentation de ce mensuel, on pourrait peut-être se passer du magazine. On aurait un petit journal, avec plein d'exemples vivants de la lutte quotidienne contre le racisme. Ça pourrait se présenter à un prix abordable en milieu populaire.

Que pensez-vous de la stagnation des adhésions ? Touche-t-elle profondément le Comité de Besançon ?

J. C. : Stagnation, oui et non : nous avons de nouveaux adhérents à l'occasion d'actions. Les départs le sont rarement pour des raisons d'orientation ou de désaccords. Mais les uns et les autres, il faut le reconnaître, se font au compte gouttes ! Ça tient au désengagement général - et donc au fait que ceux qui voudraient bien adhérer sont par le fait déjà surchargés, financièrement autant que sur leur emploi du temps. Mais nous ne baissons pas les bras.

Propos recueillis par Chérifa BENABDESSADOK

BREST

"500 ans de résistance aussi..." Conférence à Brest pour sensibiliser l'opinion sur la situation des Indiens et des différents peuples d'Amérique. Pourtant, la Communauté tzigane est en danger en Roumanie, en Allemagne et en France. Les gens du voyage gênent, dérangent, pourtant ils ont alimenté notre imaginaire et ils font partie intégrante de notre culture. Ne soyons pas, par notre silence, complice de leur disparition. C'est le sens du tract distribué par le Comité de Brest lors du spectacle tzigane, musicalement brillant organisé dans la ville.

CLERMONT FERRAND, PAU

Présentation d'un film sur les Sioux du Dakota et animation assurée par Robert Pac. "La Guerre de Pacification en Amazonie" film documentaire de Yves Bitton présenté par le MRAP de Pau, débat animé par Jean Ortiz sur le thème "Les exclus du cinquième centenaire".

SAINT-NAZAIRE, DIJON

Soirée-débat de soutien aux déboutés du droit d'asile. Sont abordés, l'histoire du droit d'asile, les législations française et européenne, l'action pour les réfugiés sans droit, l'O.F.P.R.A... Réunion de formation et d'information sur le même thème à Dijon.

LE MRAP A MANILLE

Mouloud Aounit représentait le MRAP à la réunion de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'IMADR qui s'est tenue aux Philippines les 2 et 3 novembre dernier. Cette organisation internationale de lutte contre toutes les formes de discrimination et de racisme initiée par les Japonais et dont le MRAP est membre fondateur prépare un rapport international sur le racisme, la discrimination et les minorités. Pour l'Europe, le MRAP sera le maître d'oeuvre de cette action. Le MRAP appuiera l'IMADR pour qu'elle acquière dans les plus brefs délais un statut consultatif auprès des Nations Unies.

VINCENNES :

NETTOYAGE PAR LE VIDE
Le jour n'est pas encore levé. L'opération nettoyage, pourtant, va commencer. Quelques centaines de C.R.S. ont déjà bloqué les routes alentour. Cibles : près de 300 familles, qui campent sur l'esplanade de Vincennes depuis le 21 mai en exigeant d'avoir enfin droit à un logement.
Six heures du matin, jeudi 29 octobre. Les C.R.S. ont été chargés d'une "opération humanitaire" spéciale : évacuer ce camp hors des regards civilisés... De nombreux parents, déjà sur leur lieu de travail, le quittent précipitamment pour rejoindre leurs familles à Vincennes. D'autres ne découvriront la grande raffle que le soir. Il leur faudra multiplier les démarches pour retrouver les leurs.
Version 1992 des charters intérieurs : des petits minibus blancs pour entasser les familles. Et les égayer aux quatre vents de la grande couronne, dans des baraquements de chantier, loin de tout moyen de transport vers la capitale où la majorité est pourtant salariée, souvent depuis de nombreuses années... D'autres ont été provisoirement largués dans des hôtels où les enfants ne sont pas acceptés, d'autres dans des centres d'hébergement où le règlement sépare hommes et femmes.
Pour Marie-Noëlle Lienemann, "la seule démission dans cette affaire est celle du maire de Paris. Le gouvernement, lui, s'est attaché à régler une situation qu'il n'avait pas créée(...), c'est justement pour éviter le pourrissement de la situation que l'intervention des forces de l'ordre a été décidée (...), on ne pouvait plus prendre de risques pour (leur) santé, notamment celle des enfants, à l'approche de l'hiver (sic)(...)"(1). Et Kofi Yamgnane de compléter : "il ne faut pas que la pression de la rue devienne le paramètre déterminant pour donner un logement (...), il faut faire respecter la loi". Le Mrap a tout de suite réagi. Le 30, il rencontrait le Préfet de région pour que les familles soient logées dans des conditions d'hygiène et de salubrité décentes et que les situations provisoires débouchent réellement sur des logements passagères et définitifs. A Toulouse, ce même 29 octobre, le Préfet de Haute-Garonne faisait évacuer un autre campement, celui de 44 Tziganes...
(1) Libération du 31 octobre 92.

Bases de formation

Les comités locaux ont reçu dès le début du mois de juillet des éléments d'une campagne de renforcement du MRAP, comme en avait décidé le Congrès, dont le temps fort sera organisé pendant le premier trimestre de 1993. A l'appui de cette campagne, un plan de formation pour les adhérents et sympathisants a été esquissé. Différences publie ici des canevas de textes susceptibles de servir de base. D'autres modules seront proposés dans le prochain numéro, notamment sur "le racisme en 1992" et sur "L'Europe de 1993". Il appartient aux Comités Locaux ou aux Fédérations de prendre l'initiative de cycles de formation ; certains ont déjà pu se dérouler récemment.

P. M.

UNIR CONTRE LA HAINE RACISTE

Unir contre la haine raciste, pour la solidarité et l'action commune est une constante de l'histoire du MRAP. Un racisme ne va jamais seul. Aussi, notre Mouvement a-t-il eu le souci dès sa création d'être un rassemblement pluraliste regroupant au-delà de leurs origines sociales et de leurs options politiques, syndicales, religieuses, philosophiques, tous ceux qui voulaient lutter contre toutes les manifestations du racisme quels que soient les auteurs, les victimes et le lieu où elles s'exerçaient.

LE MOUVEMENT NATIONAL CONTRE LE RACISME (MNCR)

Au lendemain de la rafle du Vélodrome d'Hiver des 16 et 17 juillet 1942 naît, courant septembre 1942, le MNCR. Il organise aussitôt la solidarité active avec les victimes du racisme. Il se dote en octobre 1942 de deux organes clandestins: "J'accuse" en zone Nord, "Fraternité" en zone Sud. Il combat les illusions entretenues par l'UGIF dans la communauté juive en révélant l'existence d'une solution finale dès le 20 octobre 1942 dans le numéro 2 de "J'accuse" et son caractère organisé et programmé décrit par son numéro 5 le 25 décembre 1942.

En mars 1944, au moment de l'affaire MANOUCHIAN, le MNCR diffuse massivement des tracts pour contrecarrer la propagande xénophobe que va développer à grande échelle le gouvernement de VICHY et démontrer que Français ou étrangers tous meurent pour la FRANCE.

LA NAISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT DU MRAP

Au lendemain de la Libération, les alliés (FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, États-Unis, URSS) vont très rapidement s'opposer dans une guerre dite "froide". Une des premières conséquences en sera l'arrêt de la dénazification dans la future Allemagne Fédérale, la mansuétude dont bénéficieront les criminels nazis, leur utilisation par les services secrets que le récent procès Barbie a confirmé. Les premiers ouvrages révisionnistes paraissent. Un film antisémite "Les Nouveaux Maîtres" contre lequel le MRAP mènera une de ses premières batailles est diffusé sur les écrans français. C'est dans ce contexte que le 22 mai 1949, anciens résistants, juifs rescapés de la solution finale, créent le MRAP à l'issue d'une réunion publique au Cirque d'Hiver. "Droit et Liberté" ancien organe de l'UJRE deviendra l'organe du MRAP qui était à l'époque le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix. Dès son origine, le MRAP sera un mouvement large et pluraliste. Dans ses premières années, il se réunira chaque année à l'occasion d'une Journée Nationale contre le Racisme.

Peu à peu, des comités se créeront en province et l'organisation se structurera et tiendra régulièrement des congrès à partir de 1967. Dix ans après, en novembre 1977, le Mouvement décidera de se nommer désormais Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

avec la volonté de combattre tous les racismes sans en privilégier ni en négliger aucun. Il se dotera en mars 1981, au lendemain de l'attentat de Copernic, d'un nouvel organe d'information et de réflexion avec la volonté de mieux lutter contre le racisme : Différences.

LE MRAP DANS L'ACTION

Le MRAP dès son origine a mené une lutte constante et quotidienne contre toutes les exclusions, pour le respect des droits des minorités tels les Tsiganes et Gens du Voyage. Il a été à l'origine de grandes mobilisations.

La lutte pour une loi française contre le racisme

Dès 1959, le MRAP, présidé à l'époque par Léon LYON-CAEN, Premier Président Honoraire de la Cour de Cassation, élaborait un projet de loi française contre le racisme qui était remis à l'ensemble des députés. Pendant 13 années, le MRAP en prenant appui sur tous les cas de racisme (refus de service, etc.) va démontrer les insuffisances des textes jusqu'à applicables. La loi sera finalement votée à l'unanimité par le Parlement français le 1er juillet 1972. Depuis, le MRAP se bat pour l'améliorer et la faire effectivement appliquer par les Parquets.

Les Rosenberg et le combat pour la liberté et contre les discriminations aux États-Unis

Le 19 juin 1953, Ethel et Julius Rosenberg, condamnés à la chaise électrique, étaient exécutés dans la prison de Sing aux États-Unis. En novembre 1951, au cours du gala annuel du MRAP, Charles Palant annonçait la création d'un Comité Français pour la Défense des Rosenberg. Le 17 juin 1953, 100.000 personnes se rassemblaient place de la Nation.

D'autres campagnes suivront pour soutenir les victimes de discrimination aux États-Unis, Noirs, Métis et Indiens : Angela Davis, au début des années 1970, le Pasteur Ben Chavis et les 10 de Wilmington, Johnny Harris, le Pasteur Martin Luther King assassiné le 4 avril 1948, etc.

La guerre d'Algérie

Le MRAP combattra dès l'origine du conflit le racisme quotidien, les atteintes aux droits de l'homme résultant du système colonial. Il dénoncera les crimes perpétrés le 17 octobre 1961 sous l'autorité du Préfet de Police Papon. Seul, le MRAP pourra tenir à l'époque, salle Lancry à Paris, un meeting rassemblant plus de 2.000 personnes malgré les barrages policiers mis en place dans le quartier. Le 11 novembre suivant, à l'appel du MRAP, des centaines de gerbes seront déposées près de la Bastille devant la plaque apposée à la mémoire des Algériens morts dans les combats pour la libération de Paris. Le MRAP appellera à la manifestation de Charonne le 8 février 1962 contre les crimes de l'OAS qui se terminera tragiquement.

Le conflit du Proche-Orient

La guerre des six jours en juin 1967 va déchaîner les passions en France et au sein du MRAP lui-même. Le MRAP condamnera aussi bien le racisme antijuif que le racisme anti-arabe dont ce conflit sera l'occasion. Il défendra le droit à l'existence et à un État à la fois pour le peuple palestinien et le peuple israélien.

Cette position n'est pas à l'époque facile et comprise de tous car elle allait à contre-courant de l'opinion majoritaire en France.

La lutte contre l'antisémitisme et le néo-nazisme

C'est une constante du MRAP depuis son origine qui a valu plusieurs attentats à son Siège notamment les 22 août 1976 et 26 juin 1980. Le MRAP sera de toutes les mobilisations contre les violences néo-nazies et appellera au lendemain de l'attentat de la rue Copernic du 3 octobre 1980 à la manifestation du 7 octobre 1980 qui rassemblera plus de 300.000 personnes à Paris. Il dénoncera les résurgences d'antisémitisme aussi bien à l'ouest que dans les pays socialistes notamment à l'occasion de l'affaire Chtcharansky dont les deux avocats français étaient membres du MRAP.

La lutte pour l'égalité et les droits des immigrés

Le MRAP mènera une longue lutte pour la résorption des bidonvilles où

étaient parqués les immigrés auxquels un appel massif avait été fait pendant la période d'expansion économique. Avec la récession, viendra l'arrêt de l'immigration en 1974 et un racisme de crise. Le MRAP se battra contre les lois Bonnet, Stoléro, le projet Sécurité et Libertés, les lois Pasqua, le projet de réforme du Code de la Nationalité, pour le droit au séjour, à vivre en famille, le respect du droit d'asile.

La lutte contre l'apartheid

Des massacres de Sharpeville à ceux de Soweto, de la campagne pour sauver James Mange à celle pour la libération de Nelson Mandela, la lutte contre l'apartheid a été une constante du MRAP depuis plus de 30 ans. Elle se poursuit aujourd'hui tant que l'Afrique du Sud ne sera pas devenue un pays démocratique, ayant aboli le racisme d'État et appliquant le principe "un homme une voix".

ANTIRACISME ET LUTTE POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

Pourquoi portons-nous le nom de MRAP ? L'amitié entre les peuples n'est pas un simple ajout à notre définition, pour faire bien... ni même un rappel de l'action menée dans la période des guerres coloniales menées par la France. C'est par suite du rapport nécessaire entre racisme et xénophobie, et plus simplement parce que nous avons une conception politique forte de la lutte contre le racisme.

XÉNOPHOBIE ET RACISME

C'est bien vrai que les hommes pourraient être tous frères, mais nous n'en sommes pas là. Il y a et il y aura longtemps chez tous les hommes y compris les plus antiracistes un entrelacement compliqué de sympathies et d'antipathies, de connivences et de répulsions. L'humanisme abstrait, l'universalisme républicain, issu des Lumières et de la Révolution française, a vite révélé son insuffisance et pour commencer il est lié de près à l'oppression colonialiste des nations et des cultures "autres". Cela ne doit pas nous empêcher d'en reconnaître l'importance historique : il a véhiculé l'idée d'égalité et a porté les abolitionnistes comme Grégoire, Schoelcher, Hugo, jusqu'à Zola et aux Dreyfusards. De nos jours, un débat idéologique et politique important se déroule sur ces questions et même à l'intérieur du MRAP puisque certains estiment que notre Mouvement accorde trop d'importance aux différences et que le respect des cultures héritées de l'histoire risque de faire le jeu de ceux qui s'opposent au mouvement de l'émancipation humaine (notamment celle des femmes).

Nous devons combattre la xénophobie, et admettre le caractère central dans l'humanité, jusqu'à nos jours, de l'existence des étrangers. Si on n'admet pas que les étrangers sont étrangers et qu'au travers de leur présence quelque chose d'essentiel à l'humain se révèle, nous sommes menacés par le racisme, nous admettons l'exclusion comme pivot de la société humaine. Il s'agit là d'une "philosophie minimale", propre à constituer la base de notre combat pour l'émancipation, l'élimination des exclusions.

LES SOLIDARITÉS ANTIRACISTES FONDAMENTALES

L'antiracisme ne se divise pas ; nous sommes donc engagés par principe aux côtés de ceux qui luttent contre le racisme dans d'autres pays, et pour commencer dans les pays où le racisme est une institution ou même une profonde survivance historique. C'est le cas, évidemment, de l'antisémitisme récurrent en Europe centrale et orientale. C'est le cas, très évidemment de l'Afrique du Sud, modèle du racisme dans les sociétés développées. En Amérique du Nord, la situation de l'immense majorité des Afro-Américains exprime avec une force particulière le mécanisme d'exclusion ; les Indiens, refoulés et réduits à la misère, rescapés d'une extermination sans merci, les immigrés Latins et Chicanos ont droit à notre solidarité active.

Si l'Europe de demain ne change pas fondamentalement sa politique à l'égard des immigrés non-Européens, elle risque de sombrer dans un type

de société d'apartheid. D'ores et déjà, le MRAP, dans la limite de ses moyens, participe activement à la lutte antiraciste dans les divers pays mentionnés et en Europe.

ANTIRACISME ET ANTICOLONIALISME

Ce n'est pas simplifier abusivement les choses, ni se ranger derrière des auteurs comme Franz Fanon, que de dire que le colonialisme a été le fil directeur de l'histoire de l'Occident depuis 500 ans et que nous n'en avons pas fini d'en tirer les conséquences. Il est bien connu que la France coloniale a généré un racisme d'abord paternaliste, puis de plus en plus répressif, et enfin souterrainement vindicatif depuis l'accession des colonies à l'indépendance politique (ce qui n'est pas la fin pour autant de la dépendance néo-coloniale). Dans le monde, un grand nombre de régions sont en proie à des conflits ou à des répressions qui relèvent de situations coloniales ou post-coloniales. C'est évident en ce qui concerne l'Amérique Latine, mais aussi bien des régions de l'Asie ou de l'Afrique. Nos positions sur la question kurde, sur le Sahara que le Maroc veut annexer, etc. sont connues et, je crois, claires : nous affirmons l'universalité du droit à l'autodétermination, qui ne doit pas être réservé à quelques-uns... Cela ne nous conduit pas forcément à adopter le point de vue de tous les "mouvements de libération" ou "anti-impérialistes" : outre que dans bien des cas nous débatterions les limites naturelles de notre Mouvement, nous n'avons pas à dire, à la place des gens, ce qui est juste et bon pour eux.

SPÉCIFICITÉ DE L'ACTION INTERNATIONALE DU MRAP

Bien entendu, jamais la solidarité ne nous fera endosser le parti de certaines xénophobies : nous condamnons les répressions, nous ne souhaitons pas les voir changer de côté.

Mais il faut absolument que les comités, les militants, prennent garde à ne pas gaspiller les énergies du MRAP ou même à en fausser la définition, en permettant que l'accent soit mis sur autre chose que ce qui, pour nous, est central, essentiel : la lutte contre le racisme, l'affirmation qu'il est possible et nécessaire de faire avancer l'amitié entre les peuples.

C'est particulièrement net en ce qui concerne la Palestine, où notre mot d'ordre est particulièrement heureux et bien reçu : deux peuples, deux États. Cela doit être aussi la règle pour ce qui est de la question -combien plus difficile- de la Yougoslavie : nous ne soutenons aucune des parties en cause, nous soutenons la paix et la coexistence. Même au Caucase, nous évitons de tomber dans le soutien à un des nationalismes en présence : nous soutenons les positions raisonnables de la République d'Arménie, mais nous ne soutenons pas les auteurs de représailles contre les paysans azéris qui ne sont pas coupables des pogroms de Bakou et qui, de toute façon, devront continuer à vivre aux côtés des Arméniens.

Même si cela est difficile, il faut que prévale l'amitié entre les peuples, en Irlande du Nord comme dans les pays baltes, en Afrique comme au Sri-Lanka.

LA QUESTION DU DÉSÉQUILIBRE NORD-SUD, QUESTION CLEF.

La dette, le prix des matières premières, le soutien des puissances à des oligarchies de profiteurs, tout cela enfonce un nombre colossal d'hommes dans la misère, sans autre issue que l'explosion. On sait le rapport de cette question avec celle de l'immigration. Une catastrophe mondiale est peut-être inéluctable, si un tournant n'est pas pris résolument.

Le MRAP a un rôle très important à jouer dans la prise de conscience et la mobilisation autour de cette question. PAS PLUS QUE LE RACISME EN FRANCE, LE RACISME MONDIAL NE MENACE QUE LES VICTIMES ACTUELLES : L'exclusion nous entraîne dans une spirale qui peut être sans retour. S'agissant de l'aide aux pays du Sud, la France fait un peu moins mal que les autres puissances, mais c'est encore très peu. Les USA consacrent 0,17 % de leur Produit National Brut à l'aide au développement (France: 0,8 % ; Norvège: 1,18 %). Les analyses du MRAP, toujours fondées sur la notion d'EXCLUSION, devront, de plus en plus, être au centre des débats que nous animerons au sein de l'opinion démocratique. Il faudra que le plus grand nombre de nos amis, dépassant l'humanitarisme, se joignent à nous pour promouvoir une réelle politique de lutte contre l'inégalité, de lutte pour créer les conditions de l'émergence de l'amitié entre les peuples.

DEMANDEURS D'ASILE DE TURQUIE

Les documents édités par Amnesty International (notamment celui de juin 1992 sur la Turquie et ses fiches allant jusqu'au 9 septembre) nous apportent une aide précieuse. Les préfets ne peuvent nier la terrible réalité décrite dans ce document et devraient admettre notre argumentation concernant l'attribution du titre "d'admission exceptionnelle au séjour à titre humanitaire".

Les militants qui n'ont pas de contact personnel avec Amnesty peuvent consulter la documentation du Mrap.

J.J.K.

AFRIQUE DU SUD : LES VOIES DE LA VIOLENCE

Ces deux dernières années, la lutte contre le régime d'Apartheid en Afrique du sud aura marqué des points sérieux, de la libération de Nelson Mandela à la légalisation de l'African National Congress et des organisations démocratiques à l'ouverture des négociations -peu après interrompues. Mais le régime continue à multiplier les actes de violence à l'encontre des militants de l'égalité. Ainsi 6229 personnes ont été assassinées entre juillet 1990 et juin 1992. Il s'agit à plus de 80% de militants de l'ANC. Mais aussi de travailleurs "anonymes", habitants de townships, voire d'enfants... 11888 ont été blessés dans la même période.

5,7% "seulement" des assassinats sont imputés directement aux forces de sécurité du Parti National au pouvoir depuis 1948. Mais 81,2% sont le fait de milices spéciales, "vigilantes", supplétifs à la solde du régime, eux-mêmes noirs pour la plupart, afin d'étayer l'idée "d'une violence noire contre les Noirs", tandis que l>Inkhata a intensifié ses actions contre l'ANC, le parti communiste et le Cosatu. 44 meurtres ont été commis par des militants d'extrême-droite, 124 par les escadrons de la mort.

Une violence organisée pour reculer l'échéance politique, celle de la fin de la discrimination raciste institutionnalisée et du transfert du pouvoir à la majorité, à la suite d'élections libres.

Pour en savoir plus : lire Liaisons, bulletin des Rencontres Nationales contre l'Apartheid (47 40 30 70, Arcueil, 94110).

Chute du mur de Berlin, "rapprochement" Est-Ouest plus que difficile, nouvelles vagues de migrations en Europe, mise en place de l'Europe de Maastricht, mouvements de rejets xénophobes en France, en Allemagne..., risque de suppression en Allemagne du fameux article 16 de la Loi Fondamentale : c'est bel et bien à l'échelle européenne que s'impose une réflexion sur les liens entre développement, démocratie, migrations, droit d'asile. Ce sera en partie l'objet des quatrièmes assises européennes pour le droit d'asile, qui se tiendront à Rome les 22 et 23 janvier prochains.

Malte Martin, militant du comité Paris-XI du Mrap et de la commission "immigration" du Mouvement, participe au "collectif droit d'asile" en France et prépare activement ces assises. Il a pris part le 14 novembre à la grande manifestation antiraciste de Bonn.

Il répond à nos questions.

Différences : Tu participais ce 14 novembre à la manifestation antiraciste de Bonn, organisée également contre la modification de la Loi fondamentale allemande. Peux-tu nous en rappeler les enjeux?

Malte Martin : C'est après guerre qu'a été votée la Loi fondamentale (il n'y a pas de Constitution en Allemagne). Elle est porteuse d'importants acquis démocratiques, avec notamment deux articles importants : l'article 19 assure à tout individu des possibilités de défense très étendues face à l'Etat. L'article 16, quant à lui, oblige l'Etat à accepter la demande d'asile de tout réfugié qui frappe à sa porte et à l'examiner, y compris avec entretien individuel. Ces dispositions correspondent aux Lois internationales. Mais, dans le cas de l'Allemagne, des lois nationales les garantissent spécifiquement. Après-guerre, ceux qui avaient eu à souffrir de l'exil et de la recherche de refuge dans d'autres Etats durant le III^e Reich étaient particulièrement attachés à ces lois.

Pourquoi les autorités allemandes souhaitent-elles maintenant modifier ou supprimer ces dispositions ?

L'Allemagne a connu ces trois dernières années une rapide dégradation économique et sociale. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'asile a très fortement augmenté, notamment parce que les autres pays européens ont déjà mis en place des politiques restrictives en matière de droit d'asile. Il est vrai que cela ne va pas sans poser des problèmes matériels, en termes d'hébergement, de suivi

des dossiers... Mais le Gouvernement y a vu surtout la possibilité de désigner auprès de l'opinion des boucs émissaires pour justifier sa politique économique et sociale. Des campagnes orchestrées par le CDU ont commencé en Bavière, puis ailleurs, sur le thème de l'accueil désormais impossible des réfugiés. La construction européenne a quant à elle servi de prétexte à une campagne sur la "nécessaire restriction du droit d'asile". Les accords de Schengen et de Dublin prévoient par exemple que tout débouté dans un pays de la communauté soit interdit de nouvelle demande dans un autre pays signataire. Les articles 16 et 19 s'opposent à ces restrictions.

Le SPD avait jusqu'à présent refusé toute modification de la Loi fondamentale. Mais, pour le moins, il n'a guère réagi lorsque le gouvernement a amplifié sa campagne autour de l'idée selon laquelle il faut une solution au problème du droit d'asile et, puisque le droit d'asile pose problème dans la population, il faut se résoudre à le restreindre, sinon on court le risque de voir le racisme et les rejets nationalistes s'amplifier. Une logique perverse selon laquelle il faut restreindre les droits des victimes pour éviter qu'une partie de l'opinion s'en prenne encore plus à elles... Le SPD a cédé au chantage, dans une période difficile pour le CDU, et où il espère lui-même reprendre bientôt les rênes du pouvoir.

Ces choix suscitent une opposition importante en Allemagne. Une résistance s'est développée à partir de deux événements : les violences racistes de Rostock, qui ont montré une influence réelle de l'extrême droite et un laisser-faire dangereux de la part du gouvernement,

et la démission du SPD à propos de l'article 16. Une partie du SPD lui-même y est opposé, notamment la Jeunesse Socialiste qui, en tant qu'organisation, est contre toute modification constitutionnelle, mais aussi sept congrès fédéraux du SPD qui ont désavoué leur direction, ce qui est une première... Une grande partie des Verts se mobilisent également, ainsi que les organisations pacifistes, écologistes, une partie des syndicats. L'on compte aussi, à l'Est, des organisations telles que le "Neue Forum", partie prenante de la Révolution de novembre, ou le "Bundnis 90" (mouvement écologiste)...

La police a annoncé 100.000 participants à la manifestation de dimanche, les organisateurs 250.000. Autour de mots d'ordre tels que la défense des droits fondamentaux (rappelons que l'article 19 concerne tous les citoyens, et que le gouvernement projette aussi de légaliser des pratiques telles que l'écoute téléphonique...), la protection des réfugiés, le combat contre le racisme, la défense de l'article 16... se sont mobilisées ces organisations en toute indépendance, et surtout des jeunes, massivement. Cette manifestation, mais aussi toutes celles qui ont été organisées localement lors des congrès du SPD, ont sans doute pesé dans sa décision : ne pas accepter en bloc la suppression totale des articles 16 et 19.

Cependant, le SPD accepte une modification de ces articles. En France, le collectif pour le droit d'asile estime que c'est un symbole de la démocratie à l'échelle européenne qui est en jeu.

Cette démission laisse en effet la porte ouverte à toute modification constitutionnelle plus radicale encore. La Loi fondamentale constitue, avec ces articles, un acquis démocratique pour l'ensemble de l'Europe. On ne peut pas d'un côté dire que l'on a peur de l'Allemagne, et de l'autre prétexter de la construction européenne pour limiter ses acquis démocratiques.

L'Allemagne, elle, aurait dû faire campagne auprès des instances européennes pour un nivellement non par le bas, mais par le haut des acquis en matière de droit d'asile et de démocratie. En ce sens, toute l'Europe est effectivement concernée.

Pour le droit d'asile en Europe

L'Europe, connaît ces dernières années de nouvelles vagues migratoires, y compris avec des flux importants de l'est vers l'ouest. Est-ce le début d'un vrai réseau européen d'associations ?

Le problème des réfugiés d'Europe de l'Est se pose d'autant plus que l'Europe de l'Ouest se construit comme une petite "Europe des riches" repliée sur elle-même, avec la construction de nouveaux murs, tout-à-fait anachroniques.

Il est indispensable de prendre ces problèmes à la source, en termes de développement économique notamment. De ce point de vue, les besoins et les possibilités sont sans commune mesure entre les pays d'Europe de l'Est et ceux d'Afrique, par exemple.

Il est indispensable de défendre pied à pied le droit d'asile et de considérer l'ensemble de la chaîne qui favorise les migrations. Il faut renverser les politiques de soutien plus ou moins ouvert aux dictatures du Tiers monde, soutenir les mouvements d'opposition pour un

processus de démocratisation réel et non de façade.

Le collectif "droit d'asile" souhaite animer une réflexion à ce sujet les 22 et 23 janvier à Rome. Quelles associations participent à cette rencontre européenne ?

Lors du contre-colloque "appel à témoins" que nous avons organisé en juin dernier, nous avons pu voir à quel point le droit d'asile ne peut être défendu à l'échelle d'un seul pays. Notre participation à la manifestation en Allemagne nous a permis d'échanger informations et analyses. Notre objectif est d'aller plus loin, vers de véritables initiatives européennes, par exemple en intervenant auprès des transporteurs lorsque des réfugiés haïtiens souhaitent venir en France sont retenus à Amsterdam...

Nous avons commencé à tisser des liens, souvent d'abord individuels, avec plusieurs organisations, de Suisse, d'Allemagne, qui elles-mêmes ont des contacts très serrés

avec des associations hollandaises...

Nous souhaitons aller vers la constitution d'un réseau favorisant la réflexion collective et les initiatives communes. A Rome, nous souhaiterions nous pencher plus spécifiquement sur les questions du lien entre droit d'asile et immigration et sur le rôle des sociétés civiles, notamment avec une réflexion sur notre expérience concernant la lutte de soutien aux déboutés. D'autres ateliers auront lieu aussi sur le droit au niveau européen, sur les zones de transit, sur les droits sociaux, sur les médias...

Vous envisagez aussi diverses actions concrètes en France.

Le droit d'asile est de plus en plus court-circuité à la frontière, des actions sur ce terrain sont nécessaires.

Nous espérons par exemple gagner des compagnies aériennes à l'idée selon laquelle il n'est pas

normal qu'on les oblige à faire un sale boulot qui n'est pas le leur en refoulant des demandeurs d'asile qui n'ont évidemment pas de visa, que c'est non seulement inacceptable du point de vue des droits de l'homme, mais que ce n'est pas non plus dans leur intérêt. Peut-être pouvons-nous les convaincre de ne pas payer les amendes à ce sujet, voire mener campagne pour qu'elles les reversent à un fond en faveur des réfugiés. Nous pouvons leur écrire, solliciter des rencontres, travailler avec les syndicats.

Il en est de même avec les chaînes d'hôtels transformées partiellement en centres de rétention des réfugiés dans les aéroports...

Ce sont là des propositions qu'il nous faut encore débattre à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne.

Propos recueillis par I.A.

N'hésitez pas à contacter la commission "immigration" au siège du Mrap.

HUIT PROPOSITIONS

Lors des auditions publiques organisées par de nombreuses associations, dont le Mrap, les 11, 12 et 13 juin à Paris, sur le thème : "Droit d'asile, appel à témoins", les participants ont adopté ces huit revendications :

1- Que les Etats occidentaux, en particulier la France et l'Europe renoncent à toute mesure empêchant les demandeurs d'asile de fuir leur pays. La privatisation du droit d'asile provoquée par la "responsabilisation des transporteurs" doit être immédiatement abandonnée.

2- Qu'aux frontières des pays d'accueil, tout candidat au statut de réfugié soit admis sur le territoire et ait accès à une procédure approfondie de sa demande d'asile. Ce droit implique que soit annulée la loi sur "la zone d'attente" dans les aéroports, adoptée en juin 1992 par le Parlement français, car elle empêche cet accès des demandeurs d'asile sur le territoire et autorise leur refoulement avant toute instruction approfondie de leur requête.

3- Que les instances chargées de l'instruction de ces demandes - en France, l'OFPRA et la Commission des recours - soient dotées d'un statut garantissant leur indépendance totale et que les forces vives compétentes de la société civile participent à la protection de cette indépendance.

4- Que ces procédures comprennent obligatoirement un entretien contradictoire de chaque demandeur d'asile avec le concours d'experts, interprètes et défenseurs de son choix, indispensables à un jugement équitable.

5- Que tout demandeur d'asile bénéficie d'une présomption de bonne foi, à charge pour l'autorité compétente de démontrer que les allégations du requérant sont infondées.

6- Que le droit au travail, à la protection sociale (dont l'accès aux soins) et à l'assistance judiciaire gratuite soit garanti en application de la Convention de Genève.

7- Que les dizaines de milliers de déboutés victimes d'une procédure expéditive de leur demande d'asile au cours des dernières années, bénéficient enfin d'un réexamen de leur demande d'asile dans les conditions équitables décrites ci-dessus. Si tel n'était pas le cas, une mesure générale et exceptionnelle leur permettant de sortir de la clandestinité s'imposerait.

8- Que les déboutés actuels et futurs ne soient plus reconduits contre leur gré dans leur pays d'origine mais qu'ils puissent choisir un pays d'accueil dans lequel leur sécurité et leur liberté soient garanties.

LECTEURS, CETTE PAGE EST AUSSI LA VOTRE !

Depuis plusieurs semaines l'équipe de Différences est triste de ne pas avoir de vos nouvelles. Cette rubrique est la vôtre. L'information ne manque pas, bien au contraire. Douze pages mensuelles c'est encore peu. Mais il manque un "plus" à Différences mensuel si vous n'alimentez pas cette page de vos suggestions, réflexions, commentaires ou autres modalités d'expression.

A vous lire bientôt

La rédactrice en chef

PARUTION

• **LA LÉGENDE DE LA VIE**, par Albert Jacquard. Éditions Flammarion. 288 pages, format 22/28 cm. 295 F.

Superbe ouvrage, synthèse utile, qui mérite de figurer dans toute bibliothèque familiale.

"Légende", parce qu'Albert Jacquard, loin d'asséner des certitudes, se veut d'abord conteur, en relation directe avec son auditoire, et partage non seulement son savoir, mais ses interrogations, ses émerveillements devant la subtile alchimie créatrice de la vie.

Ainsi retrace-t-il les tâtonnements millénaires qui ont conduit aux connaissances actuelles, en une quête obstinée où se croisent les regards de la science, des philosophes et de l'art. Rien n'est jamais définitivement acquis. Il reste toujours à apprendre, et chaque découverte nouvelle, en éclairant des données jusque là méconnues, peut modifier l'approche globale et l'interprétation de la réalité. Tout autant que par les informations rassemblées, ce livre vaut par l'attitude humble et disponible de l'homme de science, qui sera pour beaucoup une révélation.

Afin de mettre à la portée du plus grand nombre des phénomènes d'une extrême complexité, l'auteur recourt volontiers à des comparaisons ou des métaphores renvoyant à des évidences familières. Cette vulgarisation de bon aloi ne sacrifie en aucune façon la rigueur du propos. Il explique avec précision, jusque dans leurs détails les plus ardens, les derniers développements de la recherche. Simplicité n'est pas simplisme.

Le texte s'ouvre donc à plusieurs niveaux. Il apportera des notions élémentaires à ceux des lecteurs qui en ont besoin, et une meilleure compréhension à ceux qui possè-

dent déjà une base sérieuse. Les uns et les autres seront incités à s'y plonger en feuilletant ces pages, remarquablement illustrées et présentées.

Ici, science et conscience, connaissance et civisme s'accordent. Persuasif, Albert Jacquard attire l'attention sur l'urgente nécessité d'une "mise en cohérence collective", quand il évoque "les problèmes nouveaux que nous affrontons - accroissement exponentiel de notre effectif, pollution, épuisement des richesses non renouvelables de la Terre- (qui) mettent en péril notre existence". C'est en les résolvant que l'humanité sera en mesure de prolonger l'histoire de la vie, commencée il y a trois milliards et demi d'années.

Albert Lévy.

À LIRE

• **RACE ET CIVILISATION**, *L'autre dans la culture occidentale*; *Anthologie critique*; Syros-Alternatives.

Un livre coordonné par Claude Lianzu, en cinq chapitres : Mots fondateurs ; la raison conquérante ; races et civilisations ; l'Europe triomphante : Atlas mental ; Crise de civilisation et racisme d'une guerre à l'autre ; Guerre d'Algérie, naissance d'un troisième monde et culture de masse. Présentation dans notre prochaine livraison.

• **L'ÉCOLE HORS L'ÉCOLE**, *soutien scolaire et quartiers*, ESF Éditeur, 17 rue Viète, 75017 Paris. Travail collectif dirigé par Dominique Glasman, agrégé de sciences sociales, de l'Université de Saint-Étienne. Ce livre précise notamment la façon dont se définit le public du soutien scolaire ; quelle place les enseignants tiennent-ils dans ces dispositifs ? Quel est le

rôle des travailleurs sociaux. Il met en question la représentation selon laquelle les "familles défavorisées" ne s'intéressent pas à l'école

• **LES QUARTIERS D'EXIL** par François Dubet et Didier Lapeyronnie, Ed. du Seuil.

Cet ouvrage est l'aboutissement d'une dizaine d'années d'enquête. Il est consacré aux marginaux des banlieues, aux minorités, aux jeunes qui "galèrent". Comment ils sont ignorés et n'accèdent plus à la représentation politique, relégués à la périphérie de nos villes.

• **LES MORISQUES ET LE RACISME D'ÉTAT** par Rodrigo de Zayas, Ed. La Différence, 103 rue Lafayette, 75010 Paris.

Je n'ai pas encore lu ce pavé de 600 pages. Voici la présentation qu'en fait la jaquette : " Le drame des Morisques, minorité musulmane chassée d'Espagne en 1609, nous concerne au plus haut point : on y trouve l'origine du racisme politique, celui du Troisième Reich aussi bien que celui des sociétés contemporaines. Rodrigo de Zayas montre en effet comment, pour la première fois, un État s'est appuyé sur des "arguments" théologiques, moraux, historiques et économiques pour éliminer une minorité, s'emparant au passage de tous ses biens, après l'avoir exploitée pendant plus d'un siècle. La présentation de documents d'époque révélant la position du pouvoir confronté aux Morisques, l'analyse historique des causes et des conséquences des conflits entre majorités et minorités, et les multiples références aux événements les plus récents permettront aux lecteurs, trop souvent submergés de slogans simplistes, d'aborder dans la connaissance et la tolérance le débat sur l'identité au sein de nos sociétés". Alléchant, non ?

C. B.

VOIR

"**HIER A VENIR ?**" *Mise en scène de J. Menaud, de et avec J. J. Belot*

"Le ventre est encore fécond d'où est sortie la bête immonde "B. BRECHT... Un spectacle de qualité qui dénonce la résurgence du nazisme. "Faites la chaîne du coeur autour du fléau qui monte" recommande l'auteur pour ne pas se laisser endormir par l'oubli. Théâtre du Tourtour. 20 rue Quincampoix, 75004 PARIS.

"**FÉLICITÉ**", de Françoise Thyron, Daniel Raichvaz et Michel Valmer mise en scène Michel Valmer

Sur un mode divertissant et culturel, nos interrogations sur l'origine de l'homme, la différence, les mesures craniométriques, les préjugés et l'utilisation de la mémoire, de l'anthropologie et de la biologie à des fins sociologiques et politiques perverses. Cette pièce dénonce de troublantes correspondances entre des vues racistes et des théories modernes dont l'émergence nous inquiète, d'autant qu'elles prétendent prendre appui sur des démonstrations de type scientifique. Théâtre de la Main d'Or, 15 passage de la Main d'Or, 75011 PARIS.

N. H.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél.: 48.06.88.00
Télécopie: 48.06.88.01

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Martial Le Nancq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benahdessadok

•
Journaliste
Isabelle Avran

•
Publicité
au journal

•
Abonnements
Isabel de Oliveira

•
Mise en page
STANZO Sarl
Tél.: 49 37 28 25

•
Impression
Montligeon
Tél.: 33.83.80.22

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10

OUI, JE REJOINS LE MRAP

Pour donner au MRAP la force humaine et financière de continuer le combat contre le racisme et la xénophobie. Pour être solidaire de la réflexion et de l'action du mouvement antiraciste et pluraliste qu'est le MRAP. Pour être informé, de manière permanente, et recevoir chaque mois Différences,

J'ADHÈRE AU MRAP ET JE REÇOIS DIFFERENCES

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ci-joint un chèque de : _____

Tarif: Adhésion + abonnement au mensuel :

Simple	220 F	Jeune (-18 ans)	50 F
Couple	320 F	Soutien à partir de	500 F
Sans emploi	100 F	Bienfaiteur à partir de	1000 F